



Service Enfance
28 avenue Chantemerle
Tel : 01 60 89 71 93-71 96

Le Service Enfance
à
Mesdames et Messieurs
Les parents des enfants des Accueils Péricolaires
et des Accueils de Loisirs

INFORMATION POUR LES INSCRIPTIONS 2020-2021
ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS

Deux démarches administratives obligatoires :

1 : Inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs et/ou à l'accueil périscolaire auprès du guichet unique, au Centre Administratif.

Un règlement de fonctionnement vous sera remis.

Pour ce faire :

Calculer votre QF : fournir l'avis d'imposition 2019 et votre dernier avis de versement CAF.

Une fiche sanitaire sera en partie remplie informatiquement et en double exemplaire. Ces fiches vous seront transmises afin de les compléter et de **les remettre aux directeurs de l'accueil de loisirs, le 1^{er} jour de la venue de votre enfant dans la structure.**

Si ces fiches ne sont pas transmises ou incomplètes, votre enfant ne pourra pas être admis

↪ Pour les familles désirant une dérogation pour leur enfant d'âge élémentaire, une **attestation** de travail mentionnant vos horaires **devra obligatoirement être fournie**, le jour de votre inscription. Un cachet sera apposé sur la fiche sanitaire de votre enfant.

2 : Inscrire votre enfant auprès de la société SODEXO pour chaque rentrée scolaire, et ne pas oublier de remplir le formulaire de préinscription pour les mercredis et vacances scolaires (disponible sur le site de la ville).

**INSCRIPTIONS POUR LES VACANCES DE LA TOUSSAINT
AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2020**